

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

90/39

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES 24

BRUXELLES, BELGIQUE

LE 4 JUILLET 1990

Il y a un peu plus de six mois, nous étions réunis ici afin d'étudier ensemble les moyens que nous pourrions prendre pour aider la Pologne et la Hongrie à se diriger vers la démocratie et à ouvrir leurs marchés.

Depuis ce temps, tout a bien changé. Le vent qui s'est levé en Pologne et en Hongrie a maintenant balayé pratiquement toute l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Le mur de Berlin s'est écroulé, le rideau de fer s'est déchiré, les régimes totalitaires sont tombés, et une nouvelle Europe est née.

Le Canada a des liens de famille profonds avec ces pays en transformation. En effet, un Canadien sur dix tire ses origines de l'Europe de l'Est ou de l'Europe centrale et le Canada veut mettre ses compétences au service des changements qui se produisent en Hongrie, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en République démocratique allemande, en Bulgarie, en Yougoslavie et en Roumanie. Nous avons mis sur pied un groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est pour mettre au point notre programme d'assistance élargi, l'administrer et coordonner les activités des secteurs privé et public en ce domaine. Ce groupe a tenu des consultations intensives avec des groupes et des particuliers pour les encourager à aider soit financièrement, soit par d'autres moyens concrets.

Le gouvernement canadien apportera une contribution additionnelle de 60 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour assurer l'efficacité du programme d'aide.

Le premier élément du programme concernera le raffermissement de la démocratie dans cette partie du monde. Nous apporterons notre aide dans les domaines prioritaires suivants : les élections, la réforme du droit, la liberté de la presse, la mise en place d'une fonction publique compétente, les droits de la personne et le processus démocratique. Le régime de pleine concurrence ne pourra survivre dans la région s'il n'est pas fermement enraciné dans les principes de la démocratie. Le développement et le renforcement de la démocratie sont de la plus grande importance pour la sécurité de tous.

Le deuxième élément porte sur le développement économique. Il faudra à ce chapitre accorder la priorité à l'acquisition des compétences pratiques nécessaires au fonctionnement efficace d'une économie de marché. Nous avons l'intention d'offrir une assistance technique et des conseils en gestion dans divers domaines, dont l'agriculture, le droit, la fiscalité, la privatisation, l'environnement, les finances et la télécommunication.

Enfin, le programme permettra d'appuyer des activités commerciales bilatérales, notamment la promotion du commerce, la

formation en gestion adaptée à l'entreprise ainsi que l'aide aux conseils de commerce et à la réalisation d'études de faisabilité.

Le Canada sera guidé dans ses efforts par les principes qui ont régi son programme d'aide à la Pologne et à la Hongrie et que l'expérience a jusqu'à présent confirmés. Ils consistent à :

- reconnaître que ce n'est pas le gouvernement, mais plutôt l'entreprise privée - tant dans les pays de l'Ouest qu'en Europe centrale et en Europe de l'Est - qui sera la pierre angulaire de la croissance économique;
- faire en sorte que les gouvernements facilitent en conséquence l'investissement et le commerce dans le secteur privé;
- favoriser la plus grande coordination possible entre les gouvernements, l'industrie, les universitaires et les particuliers afin que leurs compétences particulières puissent être mises à contribution dans la région;
- voir à ce que les divers projets nationaux ne fassent pas double emploi, mais qu'ils se complètent.

Au moment d'entreprendre la tâche difficile d'aider les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, nous reconnaissons que nous nous engageons à long terme. Les progrès ne seront pas nécessairement constants. Le chemin que nous avons décidé de parcourir ensemble sera sinueux et rempli d'embûches. C'est pourquoi nous devons nous inspirer de deux principes fondamentaux.

D'abord, il faut éviter d'adopter une attitude empreinte de rigidité et d'impatience qui porte à traiter les pays en cause comme s'ils étaient en concurrence. Nous devons appuyer les nouvelles démocraties sans favoritisme. Le succès de chacun des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est dépend sans aucun doute du succès des autres. Nous devons donc structurer nos politiques en conséquence.

Le second principe, toutefois, exige que nos efforts soient guidés par le comportement des gouvernements de la région. Il faut éviter d'offrir de l'aide aux pays qui n'ont pris aucun engagement envers la démocratie ou l'ouverture de leur marché. Nous sommes ici pour appuyer l'édification d'un nouveau système et non pas pour perpétuer l'ancien. En agissant autrement, nous négligerions nos responsabilités envers la population de la région.

Ces deux principes ont amené le Canada à accepter en principe l'inclusion de la Roumanie dans les futurs projets d'aide du Groupe des 24. Toutefois, nous ne sommes pas disposés à offrir cette aide au gouvernement de la Roumanie tant que celui-ci n'aura pas réaffirmé sa volonté d'entreprendre une réforme basée sur le dialogue, la démocratie et le changement pacifique.

L'engagement du Canada envers la nouvelle Europe est inébranlable. La sécurité de l'Europe est liée à notre sécurité. Les valeurs européennes ne diffèrent pas des nôtres. La prospérité de l'Europe va de pair avec notre prospérité. Un combat de longue date s'achève, mais un autre s'engage. Le Canada entend faire sa part, à la mesure de ses ressources.